

Inventiva annonce les modalités définitives ainsi que l'extension de l'offre au public d'American Depositary Shares d'approximativement 150 millions de dollars

Daix (France), New York City (New York, États-Unis), le 13 novembre 2025 – Inventiva (Euronext Paris et Nasdaq : IVA) (« Inventiva » ou la « Société »), société biopharmaceutique spécialisée dans le développement de thérapies orales pour le traitement de la stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (« MASH »), a annoncé aujourd'hui la fixation des modalités définitives de l'offre au public préalablement annoncée, aux Etats-Unis uniquement, de 38.961.038 nouvelles American Depositary Shares (« ADSs »), chacune représentant une nouvelle action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 0,01 euro, émises à un prix de souscription de 3,85 dollars par ADS (l'« Offre »). Le règlement-livraison de l'Offre devrait avoir lieu le 17 novembre 2025, sous réserve des conditions usuelles.

A propos de l'Offre

Le prix de souscription par ADS de 3,85 dollars (correspondant à 3,33 euros par action ordinaire sur la base d'un taux de change de 1,00€ = 1,1576\$ tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 12 novembre 2025), est égal au cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société sur le marché règlementé d'Euronext à Paris (« Euronext ») lors de la dernière séance de bourse précédent la date de fixation du prix de l'Offre, diminué d'une décote de 0,89 %. Le prix de souscription a été arrêté par le Directeur Général, sur subdélégation du Conseil d'administration de la Société en date du 27 octobre 2025 conformément à la 25ème résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 22 mai 2025 (l'« Assemblée Générale »).

Leerink Partners et Piper Sandler agissent en qualité de teneurs de livre associés pour les besoins de l'Offre. Namsen Capital intervient en qualité de conseil en marchés de capitaux auprès de la Société dans le cadre de l'Offre.

L'Offre fait l'objet d'un contrat de garantie et de placement, qui a été conclu le 12 novembre 2025 dans le cadre de la détermination du prix de l'Offre. Ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Les ADSs offertes dans le cadre de l'Offre par voie d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires seront émises conformément à la 25^{ème} résolution de l'Assemblée Générale par le biais d'une offre au public (à l'exception des offres au public définies à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier) aux États-Unis uniquement.

Dans le cadre de l'Offre, la Société a accordé aux banques une option de surallocation pendant une période de 30 jours leur permettant de souscrire un maximum de 5.844.155 ADSs supplémentaires, représentant 15 % des ADSs offertes dans le cadre de l'Offre, dans les mêmes termes et selon les mêmes conditions que l'Offre, conformément à la 30ème résolution adoptée lors de l'Assemblée Générale (l'« **Option des Banques** »). La Société annoncera l'exercice éventuel de l'Option des Banques et le nombre d'ADSs à émettre en conséquence, le cas échéant, dès que possible dans un communiqué de presse ultérieur.

Piper Sandler, agissant en tant qu'agent stabilisateur, peut effectuer des transactions en vue de soutenir, stabiliser ou maintenir le prix de marché de ces titres à un niveau supérieur à celui qui pourrait autrement prévaloir sur le marché des ADSs de la Société. Il n'existe cependant aucune garantie que l'agent stabilisateur prendra une quelconque mesure de stabilisation et, si une telle mesure est décidée, elle pourrait être arrêtée à tout moment, sans préavis. Toute action de stabilisation ou de surallocation sera effectuée conformément à la réglementation applicable et pourra être entreprise sur le *Nasdaq Global Market*.



Le produit net total de l'Offre s'élèverait à environ 140,1 millions de dollars (121,0 millions d'euros), après déduction des frais de garantie, des commissions et des autres dépenses estimées liées à l'Offre et à la charge de la Société, en supposant que l'Option des Banques ne soit pas exercée dans le cadre de l'Offre. Si la Société devait émettre des ADSs supplémentaires à la suite de l'exercice intégral de l'Option des Banques, le produit net perçu par la Société dans le cadre de l'Offre s'élèverait à environ 161,2 millions de dollars (139,3 millions d'euros), après déduction des frais de garantie, des commissions et des autres dépenses estimées liées à l'Offre et à la charge de la Société.

La Société a l'intention d'utiliser le produit net de l'Offre (y compris dans le cas où l'Option des Banques serait exercée dans son intégralité), en complément de sa trésorerie et des équivalents de trésorerie disponibles :

- approximativement à 80 % pour financer la poursuite de son essai clinique de Phase 3 NATiV3, ainsi que la poursuite de la préparation et du lancement l'étude confirmatoire des bénéfices cliniques, et pour des activités de commercialisation ; et
- approximativement à 20 % pour financer les besoins en fonds de roulement et les besoins généraux de la Société.

Au 30 septembre 2025, la Société disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 97,6¹ millions d'euros et de dépôts à court terme² convertibles dans un délai supérieur à 3 mois de 24,7¹ millions d'euros. À la date du présent communiqué de presse, sur la base de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des dépôts à court terme de la Société au 30 septembre 2025, compte tenu de sa structure de coûts actuelle et de ses engagements de dépenses prévisionnels, la Société estime que préalablement à l'émission des ADSs, sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que ses dépôts à court terme lui permettraient de financer ses opérations comme prévu jusqu'à la fin du troisième trimestre 2026³, et ne seront pas suffisants pour couvrir ses obligations au cours des 12 prochains mois⁴.

Sur la base de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des dépôts à court terme de la Société au 30 septembre 2025, après l'émission des ADSs, la Société estime qu'elle pourra financer ses opérations comme prévu :

- jusqu'au début du premier trimestre 2027 (sur la base d'un produit net de 121,0 millions d'euros (140,1 millions de dollars) hors exercice de l'Option des Banques) et jusqu'à la fin du premier trimestre 2027 (sur la base d'un produit net de 139,3 millions d'euros (161,2 millions de dollars) si l'Option des Banques est exercée dans son intégralité), dans l'hypothèse où les bons de souscription de la Tranche 3 émis dans le cadre du financement structuré annoncé par la Société le 14 octobre 2024 ne sont pas exercés; et
- jusqu'au début du troisième trimestre 2027 (sur la base d'un produit net de 121,0 millions d'euros (140,1 millions de dollars) hors exercice de l'Option des Banques) et jusqu'au milieu du troisième trimestre 2027 (sur la base d'un produit net de 139,3 millions d'euros (161,2 millions de dollars) si l'Option des Banques est exercée dans son intégralité), dans l'hypothèse où les bons de souscription de la Tranche 3 émis dans le cadre du financement structuré annoncé par la Société le 14 octobre 2024 sont exercés dans leur intégralité pour un produit pouvant aller jusqu'à 116,0 millions d'euros.

¹ La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les dépôts à court terme de la Société au 30 septembre 2025 sont basés sur des informations non auditées.

² Les dépôts à court terme sont classés dans la catégorie « autres actifs courants » dans l'état consolidé de la situation financière selon les normes IFRS.

³ Ces estimations sont fondées sur le plan d'affaires actuel de la Société et excluent tout paiement d'étape potentiel à verser ou à recevoir par la Société, tout produit supplémentaire potentiel provenant du financement structuré, d'un montant pouvant aller jusqu'à 348 millions d'euros, annoncé le 14 octobre 2024, tout produit potentiel provenant de l'Offre, ainsi que toute dépense supplémentaire liée à d'autres produits candidats ou résultant de l'octroi de licences ou de l'acquisition de produits candidats ou de technologies supplémentaires, ou de tout développement associé que la Société pourrait poursuivre. Il est possible que la Société ait fondé ces estimations sur des hypothèses incorrectes et qu'elle finisse par utiliser ses ressources plus rapidement que prévu.

⁴ Ces événements et conditions indiquent qu'il existe une incertitude importante pouvant susciter un doute significatif sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités et, par conséquent, la Société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses activités et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités.



Ces estimations sont fondées sur le plan d'affaires actuel de la Société et excluent tout paiement d'étape potentiel à verser ou à recevoir par la Société, ainsi que toute dépense supplémentaire liée à d'autres produits candidats ou résultant de l'octroi de licences ou de l'acquisition de produits candidats ou de technologies supplémentaires, ou de tout développement associé que la Société pourrait poursuivre. Il est possible que la Société ait fondé ces estimations sur des hypothèses incorrectes et qu'elle finisse par utiliser ses ressources plus rapidement que prévu. Il n'existe aucune garantie que l'Offre sera menée à terme ni que les bons de souscription de la Tranche 3 seront exercés, ni dans quelle mesure ils le seront, le cas échéant.

Samsara BioCapital L.P., qui détient environ 5,7 % du capital social et environ 5,2 % des droits de vote de la Société à la date du présent communiqué, avant réalisation de l'Offre, a souscrit 5.194.805 ADSs pour un montant d'environ 19.999.999,20 dollars. Après l'émission des ADSs, Samsara BioCapital L.P. détiendra environ 7,3 % du capital social et environ 6,8 % des droits de vote de la Société, sur une base non diluée immédiatement après l'émission des Actions Nouvelles.

Dans le cadre de l'Offre, les administrateurs et les dirigeants de la Société ont consenti un engagement de conservation d'une durée de 90 jours suivant la date du Supplément au Prospectus, sous réserve des exceptions usuelles. La Société a également consenti un engagement de conservation d'une durée de 90 jours suivant la date du Supplément au Prospectus en langue anglaise, sous réserve des exceptions usuelles.

À titre indicatif, l'incidence de l'émission des actions ordinaires sous forme d'ADSs sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'Offre et n'y souscrivant pas est la suivante (calcul effectué sur la base des capitaux propres de la Société au 30 juin 2025) :

	Quote-part du o	capital (en %)	Quote-part des capitaux propres (en euros)		
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾	
Avant l'Offre	1 %	0,43 %	- 0,30 €	0,26 €	
Après l'émission des actions ordinaires sous forme d'ADSs	0,78 %	0,38 %	- 0,24 €	0,23 €	
Après l'émission des actions ordinaires sous forme d'ADSs et des actions ordinaires supplémentaires sous forme d'ADSs	0,77 %	0,38 %	- 0,23 €	0,23€	

⁽¹⁾ Les calculs sont effectués sur l'hypothèse que tous les bons de souscription d'actions (BSA) et bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) seront exercés et que toutes les actions gratuites et options d'achat d'actions attribuées seront acquises, à la date du présent communiqué, donnant accès à un maximum de 196.187.715 actions.

Sur la base des informations dont dispose la Société, la structure du capital social de la Société avant l'Offre est la suivante :

	Structure de l'actionnariat (non-dilué)					Structure de l'actionnariat (dilué) ⁽¹⁾⁽²⁾					
Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital social	Nombre du droit de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions pouvant être émises ou acquises	Nombre d'actions (base diluée)	% de capital social (base diluée)	% des droits de vote (base diluée)			
Frédéric Cren	5 612 224	3,8%	11 224 448	7,1%	7 160 966	12 773 190	3,7%	5,2%			
Pierre Broqua	3 624 000	2,5%	7 248 000	4,6%	615 523	4 239 523	1,2%	2,2%			
Invus	14 814 813	10,1%	14 814 813	9,3%	6 666 666	21 481 479	6,3%	6,0%			
Andera Partners	12 296 295	8,4%	12 296 295	7,7%	5 533 333	17 829 628	5,2%	5,0%			
Eventide	10 118 517	6,9%	10 118 517	6,4%	4 553 333	14 671 850	4,3%	4,1%			
Perceptive	9 259 258	6,3%	9 259 258	5,8%	12 222 220	21 481 478	6,3%	6,0%			
SAMSARA	8 345 389	5,7%	8 345 389	5,2%	10 298 227	18 643 616	5,4%	5,2%			
BVF Partners L.P.	8 545 499	5,8%	8 545 499	5,4%	29 300 737	37 846 236	11,1%	10,6%			
New Enterprise Associates (NEA)	8 350 730	5,7%	8 350 730	5,2%	50 925 923	59 276 653	17,3%	16,7%			
Sofinnova	8 433 227	5,8%	9 473 788	6,0%	1 513 332	9 946 559	2,9%	3,1%			
Yiheng	8 331 195	5,7%	8 331 195	5,2%	1 800 000	10 131 195	3,0%	2,9%			
DEEPTRACK	7 800 000	5,3%	7 800 000	4,9%	24 422 220	32 222 220	9,4%	9,1%			
GPP	7 407 406	5,1%	7 407 406	4,7%	3 333 332	10 740 738	3,1%	3,0%			



Directors (non- executive)	-	0,0%	-	0,0%	12 898 116	12 898 116	3,8%	3,6%
Employés & Consultant	2 065 469	1,4%	3 324 183	2,1%	6 594 083	8 659 552	2,5%	2,8%
European Investment Bank	-	0,0%	-	0,0%	12 816 375 ⁽³⁾	12 816 375	3,7%	3,6%
Auto-détention	45 374	0,0%	-	0,0%	-	45 374	0,0%	0,0%
Flottant	31 222 909	21,3%	32 666 246	20,5%	5 533 329	36 756 238	10,7%	10,7%
Total	146 272 305	100%	159 205 767	100%	196 187 715	342 460 020	100,0%	100,0%

⁽¹⁾ Compte tenu du faible pourcentage d'actions propres sans droit de vote, il n'existe pas de différence significative entre le pourcentage théorique des droits de vote et le pourcentage réel des droits de vote.

La structure du capital social de la Société après l'émission des actions ordinaires sous forme d'ADSs dans le cadre de l'Offre est la suivante :

Actionnaires	St	ructure de l'actionn	ariat (non-dilué)	Structure de l'actionnariat (dilué) ⁽¹⁾⁽²⁾				
	Nombre d'actions	% de capital social	Nombre du droit de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions pouvant être émises ou acquises	Nombre d'actions (base diluée)	% de capital social (base diluée)	% des droits de vote (base diluée)
Frédéric Cren	5 612 224	3,0%	11 224 448	5,7%	7 160 966	12 773 190	3,3%	4,6%
Pierre Broqua	3 624 000	2,0%	7 248 000	3,7%	615 523	4 239 523	1,1%	2,0%
Invus*	16 064 813	8,7%	16 064 813	8,1%	6 666 666	22 731 479	6,0%	5,7%
Andera Partners*	14 114 476	7,6%	14 114 476	7,1%	5 533 333	19 647 809	5,2%	5,0%
Eventide*	10 368 517	5,6%	10 368 517	5,2%	4 553 333	14 921 850	3,9%	3,8%
Perceptive	9 259 258	5,0%	9 259 258	4,7%	12 222 220	21 481 478	5,6%	5,4%
Samsara*	13 540 194	7,3%	13 540 194	6,8%	10 298 227	23 838 421	6,2%	6,0%
BVF Partners L.P.	8 545 499	4,6%	8 545 499	4,3%	29 300 737	37 846 236	9,9%	9,6%
New Enterprise Associates (NEA)	8 350 730	4,5%	8 350 730	4,2%	50 925 923	59 276 653	15,5%	15,0%
Sofinnova*	15 186 473	8,2%	16 227 034	8,2%	1 513 332	16 699 805	4,4%	4,5%
Yiheng	8 331 195	4,5%	8 331 195	4,2%	1 800 000	10 131 195	2,7%	2,6%
DEEPTRACK	7 800 000	4,2%	7 800 000	3,9%	24 422 220	32 222 220	8,4%	8,1%
GPP	7 407 406	4,0%	7 407 406	3,7%	3 333 332	10 740 738	2,8%	2,7%
Directors (non- executive)	-	0,0%	-	0,0%	12 898 116	12 898 116	3,4%	3,3%
Employés & Consultant	2 065 469	1,1%	3 324 183	1,7%	6 594 083	8 659 552	2,3%	2,5%
European Investment Bank	<u>-</u>	0,0%		0,0%	12 816 375 ⁽³⁾	12 816 375	3,4%	3,2%
Auto-détention	45 374	0,0%	-	0,0%	-	45 374	0,0%	0,0%
Flottant	54 917 715	29,6%	56 361 052	28,4%	5 533 329	60 451 044	15,8%	16,0%
Total	185 233 343	100%	198 166 805	100%	196 187 715	381 421 058	100%	100%

^{*} Ces investisseurs ont participé à l'Offre.

⁽²⁾ Les calculs sont effectués sur l'hypothèse que tous les bons de souscription d'actions préfinancés, les bons de souscription d'actions (BSA) et les bons de souscription de titres de créateurs d'entreprise (BSPCE) seront exercés et que toutes les actions gratuites et les options d'achat d'actions attribuées seront acquises, donnant accès à un maximum de 196.187.715 actions.

⁽³⁾ Les bons de souscription de la BEI font l'objet d'une protection anti-dilution, y compris en ce qui concerne la présente Offre, de sorte que les bons de souscription de la BEI donneront à la BEI le droit d'acquérir jusqu'à 6,7 % du capital social entièrement dilué de la Société. L'effet de cet ajustement anti-dilution n'est pas reflété dans le présent document.

⁽¹⁾ Compte tenu du faible pourcentage d'actions propres sans droit de vote, il n'existe pas de différence significative entre le pourcentage théorique des droits de vote et le pourcentage réel des droits de vote.

⁽²⁾ Les calculs sont effectués sur l'hypothèse que tous les bons de souscription d'actions préfinancés, les bons de souscription d'actions (BSA) et les bons de souscription de titres de créateurs d'entreprise (BSPCE) seront exercés et que toutes les actions gratuites et les options d'achat d'actions attribuées seront acquises, donnant accès à un maximum de 196.187.715 actions.

⁽³⁾ Les bons de souscription de la BEI font l'objet d'une protection anti-dilution, y compris en ce qui concerne la présente Offre, de sorte que les bons de souscription de la BEI donneront à la BEI le droit d'acquérir jusqu'à 6,7 % du capital social entièrement dilué de la Société. L'effet de cet ajustement anti-dilution n'est pas reflété dans le présent document.



La structure du capital social de la Société après l'émission des actions ordinaires sous forme d'ADSs et des actions ordinaires supplémentaires sous forme d'ADSs si l'Option des Banques est exercée dans son intégralité est la suivante :

Actionnaires	Structure de l'actionnariat (non-dilué)					Structure de l'actionnariat (dilué) ⁽¹⁾⁽²⁾			
	Nombre d'actions	% de capital social	Nombre du droit de vote	% des droits de vote	Nbr d'actions pouvant être émises ou acquises	Nbre d'actions base diluée	% de capital social (base diluée)	% des droits de vote (base diluée)	
Frédéric Cren	5 612 224	2,9%	11 224 448	5,5%	7 160 966	12 773 190	3,3%	4,6%	
Pierre Broqua	3 624 000	1,9%	7 248 000	3,6%	615 523	4 239 523	1,1%	2,0%	
Invus*	16 064 813	8,4%	16 064 813	7,9%	6 666 666	22 731 479	5,9%	5,7%	
Andera Partners*	14 114 476	7,4%	14 114 476	6,9%	5 533 333	19 647 809	5,1%	4,9%	
Eventide*	10 368 517	5,4%	10 368 517	5,1%	4 553 333	14 921 850	3,9%	3,7%	
Perceptive	9 259 258	4,8%	9 259 258	4,5%	12 222 220	21 481 478	5,5%	5,4%	
Samsara*	13 540 194	7,1%	13 540 194	6,6%	10 298 227	23 838 421	6,2%	6,0%	
BVF Partners L.P.*	8 545 499	4,5%	8 545 499	4,2%	29 300 737	37 846 236	9,8%	9,5%	
New Enterprise Associates (NEA)	8 350 730	4,4%	8 350 730	4,1%	50 925 923	59 276 653	15,3%	14,8%	
Sofinnova*	15 186 473	7,9%	16 227 034	8,0%	1 513 332	16 699 805	4,3%	4,4%	
Yiheng	8 331 195	4,4%	8 331 195	4,1%	1 800 000	10 131 195	2,6%	2,5%	
DEEPTRACK	7 800 000	4,1%	7 800 000	3,8%	24 422 220	32 222 220	8,3%	8,1%	
GPP	7 407 406	3,9%	7 407 406	3,6%	3 333 332	10 740 738	2,8%	2,7%	
Directors (non- executive)	-	0,0%	-	0,0%	12 898 116	12 898 116	3,3%	3,2%	
Employés & Consultant	2 065 469	1,1%	3 324 183	1,6%	6 594 083	8 659 552	2,2%	2,5%	
European Investment Bank	-	0,0%	-	0,0%	12 816 375 ⁽³⁾	12 816 375	3,3%	3,2%	
Auto-détention	45 374	0,0%	-	0,0%	-	45 374	0,0%	0,0%	
Flottant	60 761 870	31,8%	62 205 207	30,5%	5 533 329	66 295 199	17,1%	16,9%	
Total	191 077 498	100%	204 010 960	100%	196 187 715	387 265 213	100%	100%	

^{*}Ces investisseurs ont participé à l'Offre.

Les Actions Ordinaires, sous forme d'ADSs, émises dans le cadre de l'Offre feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext sur la même ligne de cotation que les actions ordinaires existantes de la Société actuellement admises aux négociations sur Euronext, sous le même code ISIN FR0013233012.

Les négociations des actions ordinaires de la Société sur Euronext sont suspendues le 13 novembre 2025 jusqu'à l'ouverture des négociations des ADSs de la Société sur le *Nasdaq Global Market* vers 15h30 (heure de Paris) / 9h30 (heure de New York) aujourd'hui (13 novembre 2025).

Un document préalable d'enregistrement en anglais intitulé « Form F-3 » (incluant un prospectus) relatif aux titres de la Société a été enregistré auprès de la Securities Exchange Commission ("SEC") aux Etats-Unis le 14 octobre 2025 et est devenu effectif le 3 novembre 2025. La Société a également déposé auprès de la SEC un supplément au prospectus (incluant le prospectus initial) décrivant les termes de l'Offre (le « Supplément au Prospectus »). Avant de souscrire des ADSs dans le cadre de l'Offre, les investisseurs potentiels sont invités à lire le Supplément au Prospectus (et le prospectus initial) ainsi que les documents qui y sont intégrés par référence. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement en consultant EDGAR sur le site internet de la SEC à l'adresse www.sec.gov. Alternativement, une copie du Supplément au Prospectus (et du prospectus initial) peut être obtenue auprès de

⁽¹⁾ Compte tenu du faible pourcentage d'actions propres sans droit de vote, il n'existe pas de différence significative entre le pourcentage théorique des droits de vote et le pourcentage réel des droits de vote.

⁽²⁾ Les calculs sont effectués sur l'hypothèse que tous les bons de souscription d'actions préfinancés, les bons de souscription d'actions (BSA) et les bons de souscription de titres de créateurs d'entreprise (BSPCE) seront exercés et que toutes les actions gratuites et les options d'achat d'actions attribuées seront acquises, donnant accès à un maximum de 196.187.715 actions.

⁽³⁾ Les bons de souscription de la BEI font l'objet d'une protection anti-dilution, y compris en ce qui concerne la présente Offre, de sorte que les bons de souscription de la BEI donneront à la BEI le droit d'acquérir jusqu'à 6,7 % du capital social entièrement dilué de la Société. L'effet de cet ajustement anti-dilution n'est pas reflété dans le présent document.



Leerink Partners LLC, Attention: Syndicate Department, 53 State Street, 40th Floor, Boston, MA 02109, par téléphone au (800) 808-7525, ext. 6105, ou par e-mail à syndicate@leerink.com; ou de Piper Sandler & Co., Attention: Prospectus Department, 350 North 5th Street, Suite 1000, Minneapolis, MN 55401 ou par e-mail à prospectus@psc.com.

L'Offre n'est pas soumise à un prospectus nécessitant l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers (l' « AMF »). Conformément à l'article 1(5)(ba) du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »), la Société a déposé auprès de l'AMF un document contenant les informations prévues à l'Annexe IX du Règlement Prospectus (le « Document d'Information ») dans la mesure où l'Offre représente une dilution supérieure à 30 % du capital social actuel de la Société. Une copie du Document d'Information est mise à disposition sur le site internet de la Société (www.inventivapharma.com).

Des informations détaillées concernant la Société, notamment ses activités, ses informations financières, ses résultats, ses perspectives et les facteurs de risque associés figurent dans le document d'enregistrement universel 2024 de la Société déposé auprès de l'AMF le 15 avril 2025 sous le numéro D.25-0265 (le « Document d'Enregistrement Universel 2024 »), ainsi que dans le rapport financier semestriel au 30 juin 2025 publié le 29 septembre 2025. Ce document ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société sont disponibles gratuitement sur le site internet de la Société (www.inventivapharma.com). Votre attention est attirée sur les facteurs de risque liés à la Société et à ses activités présentés au chapitre 2.1 du Document d'Enregistrement Universel 2024, tel que mis à jour par le rapport financier semestriel au 30 juin 2025 et le Document d'Information, en particulier les facteurs de risque 2.1.5.4 « Risque de dilution » et 2.1.5.3 "Risque de liquidité" du Document d'Enregistrement Universel 2024. En outre, la Société attire l'attention sur les facteurs de risque liés à la Société et à ses activités décrits sous la rubrique « Facteurs de risque » dans le Supplément au Prospectus et dans les documents qui y sont incorporés par référence. La Société prévoit de publier ses résultats financiers trimestriels pour le troisième trimestre clos le 30 septembre 2025, le 21 novembre 2025.

À propos d'Inventiva

Inventiva est une société biopharmaceutique spécialisée dans la recherche et développement de petites molécules administrées par voie orale pour le traitement de patients atteints de la MASH. La Société évalue actuellement le Lanifibranor dans le cadre de l'étude clinique pivot de phase 3 pour le traitement de patients adultes atteints de la MASH, une maladie hépatique chronique courante et progressive.

Inventiva est une société cotée sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris (symbole : IVA, ISIN : FR0013233012) et sur le Nasdaq Global Market aux Etats-Unis (symbole : IVA). www.inventivapharma.com

Contacts

Inventiva Pascaline Clerc EVP, Strategy and Corporate **Affairs** media@inventivapharma.com +1 202 499 8937

Brunswick Group Tristan Roquet Montegon / Aude Lepreux / Julia Cailleteau Relations media

inventiva@brunswickgroup.com +33 1 53 96 83 83

ICR Healthcare

Patricia L. Bank Relations investisseurs patti.bank@icrhealthcare.com +1 415 513 1284

Note spéciale aux déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives au sens des dispositions de "safe-harbor" du Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Toutes les déclarations, autres que les déclarations de faits historiques, incluses dans ce communiqué de presse sont des déclarations prévisionnelles. Ces déclarations



comprennent, sans s'y limiter, les attentes d'Inventiva concernant sa capacité à mener à bien l'Offre, ainsi que le calendrier, la taille et l'utilisation des produits de l'Offre, des prévisions et des estimations concernant les ressources de trésorerie d'Inventiva, l'exercice potentiel par les banques de leur option de souscrire des ADSs supplémentaires et par les investisseurs des bons de souscription et des bons de souscription préfinancés, y compris les bons de souscription et les bons de souscription préfinancés émis dans le cadre du financement structuré annoncé par la Société le 14 octobre 2024, les attentes d'Inventiva en ce qui concerne la propriété de son capital social par certains investisseurs, la situation de trésorerie d'Inventiva à la suite de l'Offre, et les activités futures, les attentes, les plans, la croissance et les perspectives d'Inventiva, et l'absence d'événements défavorables significatifs. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que, sans limitation, "croire", "anticiper", "s'attendre à", "avoir l'intention", "planifier", "chercher", "estimer", "peut", "sera", "pourrait", "devrait", "conçu", "espérer", "cible", "potentiel", "opportunité", "possible", "viser", et "continuer" et d'autres expressions similaires. Ces déclarations ne sont pas des faits historiques, mais plutôt des déclarations d'attentes futures et d'autres déclarations prospectives basées sur les convictions de la direction. Ces déclarations reflètent les opinions et les hypothèses qui prévalent à la date des déclarations et impliquent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient entraîner une différence matérielle entre les résultats futurs, les performances ou les événements futurs et ceux qui sont exprimés ou sousentendus dans ces déclarations. Les événements réels sont difficiles à prévoir et peuvent dépendre de facteurs qui échappent au contrôle d'Inventiva. Il n'y a aucune garantie, en ce qui concerne les produits candidats, que les résultats des essais cliniques seront disponibles dans les délais prévus, que les essais cliniques futurs seront lancés comme prévu, que les produits candidats recevront les autorisations réalementaires nécessaires, ou que les étapes prévues par Inventiva ou ses partenaires seront atteintes dans les délais prévus, ou même qu'elles le seront. Les résultats futurs peuvent s'avérer matériellement différents des résultats, performances ou réalisations futurs anticipés exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions et estimations en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris la réalisation de la clôture des comptes, le fait que les données intermédiaires ou les données issues de toute analyse intermédiaire des essais cliniques en cours ne permettent pas de prédire les résultats futurs des essais cliniques, le fait que la recommandation du DMC ne préjuge pas d'une éventuelle autorisation de mise sur le marché, qu'Inventiva ne peut pas fournir d'assurance sur les impacts du Suspected Unexpected Serious Adverse Reaction (SUSAR) sur le recrutement ou l'impact final sur les résultats ou le calendrier de l'essai NATiV3 ou les questions réglementaires qui s'y rapportent, Inventiva est une société en phase clinique qui n'a pas de produits approuvés et n'a pas de revenus historiques, Inventiva a subi des pertes importantes depuis sa création, Inventiva n'a jamais généré de revenus à partir de la vente de produits, Inventiva aura besoin de capitaux supplémentaires pour financer ses opérations, en l'absence desquels Inventiva pourrait être obligée de réduire de manière significative ses activités, de retarder ou d'interrompre un ou plusieurs de ses programmes de recherche ou de développement, d'étendre ses activités ou de tirer parti de ses opportunités commerciales, et pourrait ne pas pouvoir poursuivre ses activités, la capacité d'Inventiva à obtenir des financements et à conclure des transactions potentielles, dans les délais prévus, ainsi que la question de savoir si, quand et dans quelle mesure les instruments dilutifs pourront être exercés et par quels détenteurs, le succès futur d'Inventiva dépend de la réussite du développement clinique, des approbations réglementaires et de la commercialisation ultérieure du lanifibranor, les études précliniques ou les essais cliniques antérieurs ne sont pas nécessairement prédictifs des résultats futurs et les résultats des essais cliniques d'Inventiva et de ses partenaires peuvent ne pas étayer les revendications d'Inventiva et de ses partenaires concernant les produits candidats, les attentes d'Inventiva concernant ses essais cliniques peuvent s'avérer erronées et les autorités réglementaires peuvent exiger des arrêts supplémentaires et/ou des modifications supplémentaires des essais cliniques d'Inventiva, les attentes d'Inventiva concernant le plan de développement clinique du lanifibranor pour le traitement de la MASH peuvent ne pas se réaliser et ne pas soutenir l'approbation d'une demande de nouveau médicament (New Drug Application), la capacité d'Inventiva à identifier d'autres produits ou produits candidats présentant un potentiel commercial significatif, les attentes d'Inventiva concernant son projet de réorganisation stratégique et la réduction des effectifs qui en découle, y compris le calendrier de ce projet, les avantages potentiels, les dépenses et les conséquences qui en découlent, la capacité d'Inventiva à mettre en œuvre ses capacités et sa stratégie de commercialisation, de marketing et de fabrication, la capacité d'Inventiva à coopérer avec succès avec ses partenaires existants ou à conclure de nouveaux partenariats, et de remplir ses obligations au titre de tout accord conclu dans le cadre de ces partenariats, les avantages de ses partenariats actuels et futurs sur le développement clinique, les autorisations



réglementaires et, le cas échéant, la commercialisation de ses produits candidats, ainsi que la réalisation des étapes importantes prévues dans le cadre de ces partenariats et le calendrier correspondant, Inventiva et ses partenaires peuvent rencontrer des retards substantiels au-delà des attentes dans leurs essais cliniques ou échouer à démontrer la sécurité et l'efficacité à la satisfaction des autorités réglementaires applicables, la capacité d'Inventiva et de ses partenaires à recruter et à retenir des patients dans les études cliniques, le recrutement et la rétention de patients dans les études cliniques est un processus coûteux et chronophage qui pourrait être rendu plus difficile ou impossible par de multiples facteurs échappant au contrôle d'Inventiva et de ses partenaires, les produits candidats d'Inventiva peuvent provoquer des réactions indésirables ou avoir d'autres propriétés qui pourraient retarder ou empêcher leur approbation réglementaire, ou limiter leur potentiel commercial, Inventiva doit faire face à une concurrence importante, et les activités d'Inventiva, les études précliniques et les programmes de développement clinique ainsi que les calendriers, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Inventiva pourraient être affectés de manière significative et négative par des modifications de lois et réglementations, des conditions défavorables dans son secteur d'activité, des événements géopolitiques, tels que le conflit entre la Russie et l'Ukraine et les sanctions qui en découlent, le conflit au Moyen-Orient et le risque connexe d'un conflit plus important, les épidémies, et les conditions macroéconomiques, y compris les évolutions des politiques commerciales internationales, l'inflation mondiale, les fluctuations des marchés financiers et du crédit, des droits de douane et autres barrières commerciales, les troubles politiques et les catastrophes naturelles, les marchés financiers incertains et les perturbations dans les systèmes bancaires. Compte tenu de ces risques et incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou à la sincérité de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, les déclarations prospectives, les prévisions et les estimations ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont invités à ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prévisionnelles.

Veuillez-vous référer au Document d'Enregistrement Universel pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 avril 2025, au rapport financier semestriel au 30 juin 2025 publié le 29 septembre 2025 et au Rapport Annuel sur le Formulaire 20-F (Form 20-F) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (la "SEC") le 15 avril 2025 pour d'autres risques et incertitudes affectant Inventiva, y compris ceux décrits sous la rubrique "Facteurs de risque", et dans les futurs documents déposés auprès de la SEC. D'autres risques et incertitudes dont Inventiva n'est pas actuellement connaissance peuvent également affecter ses déclarations prévisionnelles et peuvent entrainer des résultats réels et un calendrier des événements qui diffèrent matériellement de ceux anticipés. Toutes les informations contenues dans ce communiqué de presse sont à jour à la date du présent communiqué. Sauf obligation légale, Inventiva n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives mentionnées ci-dessus. Par conséquent, Inventiva n'accepte aucune responsabilité pour les conséquences découlant de l'utilisation de l'une des déclarations susmentionnées.

Avertissements

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction, et ne doit pas constituer une offre, une sollicitation ou une vente dans une quelconque juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

France

Les valeurs mobilières offertes dans le cadre de l'Offre n'ont pas été et ne seront pas offertes ou vendues au public en France (à l'exception des offres au public définies à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier).



Les valeurs mobilières offertes dans le cadre de l'Offre ne peuvent être offertes ou vendues en France en application de l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier qu'à des investisseurs qualifiés (tel que ce terme est défini à l'article 2(e) du Règlement Prospectus) agissant pour leur propre compte, et conformément aux articles L. 411-1, L. 411-2 et D. 411-2 à D.411-4 du Code monétaire et financier.

Ce communiqué n'est ni une publicité ni un prospectus au sens du Règlement Prospectus.

Espace économique européen

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen (chacun, un « **État membre** »), aucune offre au public de valeurs mobilières ne peut être faite dans cet État membre si ce n'est :

- à toute personne morale qui est un « investisseur qualifié » au sens du Règlement Prospectus ;
- à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres qu'un investisseur qualifié au sens du Règlement Prospectus), sous réserve de l'obtention de l'accord préalable des représentants des agents de placement pour une telle offre; ou
- dans toute autre circonstance relevant de l'article 1(4) du Règlement Prospectus, à condition qu'aucune offre de valeurs mobilières ne nous oblige ou n'oblige un agent de placement à publier un prospectus conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus ou à réaliser un supplément au prospectus conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus et que chaque personne qui acquiert initialement des actions ou à qui une offre est faite soit réputée avoir représenté, reconnu et convenu avec chacun des agents de placement et la Société qu'elle est un « investisseur qualifié » tel que défini dans le Règlement Prospectus

Aux fins de la présente disposition, l'expression « offre au public » concernant toute valeur mobilière dans tout État membre signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur toutes valeurs mobilières à offrir, de manière à permettre à un investisseur de décider d'acheter toute action ordinaire.

Royaume-Uni

Ce document n'est distribué et ne s'adresse qu'aux personnes établies au Royaume-Uni qui (i) sont des « professionnels de l'investissement » au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l' « **Ordonnance** »), (ii) sont des personnes relevant de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) en rapport avec l'émission ou la vente de valeurs mobilières peut être légalement communiquée ou faire l'objet d'une communication (toutes ces personnes étant désignées comme « **Personnes Concernées** »). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Concernées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne sont pas des Personnes Concernées. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce document se rapporte n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne sera réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Le présent communiqué de presse a été rédigé en français et en anglais. En cas de divergence entre les deux textes, la version française prévaudra.